

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du PUY DE DÔME
N° 2022-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VOLLORE-MONTAGNE

Séance du 11 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VOLLORE MONTAGNE, régulièrement convoqué le 05 juillet 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François DELAIRE, Maire.

Nombre des membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre des membres présents : 9

Qui ont pris part à la délibération : 10

PRESENTS : M. ARCHIMBAUD Noël Bernard, Mme BONNEFOY Catherine, M. CABAUSSSEL Denis, M. DUBOST Fabien, M DELAIRE Jean-François, M. GOUTTEGATAS Henri Yves, M. NÉMOZ René, Mme ROUX Laetitia, M. VILLENEUVE Georges

ABSENTS EXCUSES : Mme DEJEAN Doris, M. DUBIEN Yves (pouvoir M. VILLENEUVE Georges)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUBOST Fabien

Objet de la délibération : Décision modificative n° 1 du Budget principal

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2022-23 du 11/17/2022, transmise en sous-préfecture le 18/07/2022, suite à une erreur matérielle.

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires. Il propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

| INVESTISSEMENT | | | | |
|---|-----------|--------------|----------|---------------|
| Libellé | Dépenses | | Recettes | |
| | Art. | Montant | Art. | Montant |
| Opération d'ordre transfert entre sections - réseau de voirie | 040/2151 | -4 850 € | | |
| Opération d'ordre transfert entre sections - réseau d'adduction d'eau | 040/21531 | -8 460 € | | |
| Opérations patrimoniales - réseau de voirie | 041/2151 | +4 850 € | | |
| Opérations patrimoniales - réseau d'adduction d'eau | 041/21531 | +8 460 € | | |
| Opération d'ordre transfert entre sections - frais d'études | | | 040/203 | -13 310 € |
| Opérations patrimoniales - frais d'études | | | 041/203 | +13 310 € |
| Total | | 0.00€ | | 0.00 € |

Vote : huit (8) voix pour et deux (2) abstentions

Fait et délibéré en Mairie, le 11 juillet 2022

Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Jean-François DELAIRE

Transmis au représentant de l'Etat le :

